



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aides de l'État

Question écrite n° 77850

Texte de la question

M. Christian Vanneste appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les aides prévues accordées aux associations qui visent à la promotion de la lecture. Ces dernières permettent incontestablement un véritable lien social intergénérationnel. Il aimerait savoir si le Gouvernement envisage de donner un véritable élan à ces mouvements altruistes qui participent à la transmission d'une culture littéraire indispensable.

Texte de la réponse

Les associations visant à la promotion de la lecture sont des partenaires parfaitement reconnus par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche qui leur octroie des moyens conséquents. En 2005, 7 postes en équivalent temps plein sont ainsi mis à la disposition de ces associations et plus de 530 000 euros de subventions leur ont été attribués.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77850

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 2005, page 10444

Réponse publiée le : 8 août 2006, page 8385